

**Visioconférence**  
**13 décembre 2022**

# **Les responsabilités départementales en matière de lecture publique**

## **Evolution et perspectives**

Dominique Lahary – [dom.lahary@orange.fr](mailto:dom.lahary@orange.fr)  
<http://www.lahary.fr/pro> | <http://lahary.wordpress.com>

# Plan

**Prologue : Au nom de la loi !**

*Discussion*

**1. D'où viennent les bibliothèques départementales ?**

*Discussion*

**2. Le département**

*Discussion*

**3. La recomposition territoriale**

*Discussion*

**4. Les BD en mutation**

**Conclusion**

*Discussion*

# Prologue

## Références nationales

# Au nom de la loi !

## LOIS

### LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1)

NOR : MICX2115869L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

#### DÉFINIR LES BIBLIOTHÈQUES ET LEURS PRINCIPES FONDAMENTAUX

#### Article 1<sup>er</sup>

Au début du titre I<sup>er</sup> du livre III du code du patrimoine, il est ajouté un article L. 310-1 A ainsi rédigé :

« *Art. L. 310-1 A.* – Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles :

# Une définition des missions des bibliothèques territoriales

## Art. 1

### Code du patrimoine

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

La loi ne dit pas ce qu'est une bibliothèque mais quelles sont ses missions.

# Une définition des missions des bibliothèques territoriales

Art. 1

## Code du patrimoine

Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de **garantir**

**l'égal accès de tous**

*Principe essentiel  
du service public*

*Un terme fort qui  
implique une obligation.*

# Une définition des missions des bibliothèques territoriales

Art. 1

## Code du patrimoine

À ce titre, elles :

- 1° Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique ;
- 2° Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. [...]

On commence classiquement  
avec les collections.

On élargit avec les services,  
activités et outils.

# Une définition des missions des bibliothèques territoriales

Art. 1

## Code du patrimoine

2° [...] Elles contribuent à la réduction de l'**illettrisme** et de l'**illectronisme**. Par leur action de **médiation**, elles garantissent la **participation** et **diversification** des publics et l'exercice de leurs **droits culturels** ;

Au classique illettrisme est associé l'illectronisme.

Le mot « médiation » entre dans la loi.

« Les droits culturels s'inscrivent dans le cadre juridique des droits de l'homme. Ils visent à faire reconnaître le droit de chaque personne à participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits humains fondamentaux » (Wikipedia)

# L'intercommunalité

Art. 11 et 12

## Code général des collectivités territoriales

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un **schéma de développement de la lecture publique** (entre en vigueur le 1er janvier 2023).



La formulation d'une  
politique communautaire  
de lecture publique

# Les bibliothèques départementales

## Art. 9

### Code du patrimoine

Les départements ne peuvent **ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner.**

Suppression de la BD des Yvelines.  
Non fonctionnement de celle de Mayotte.  
La situation des BD, transférées aux départements en 1986, restait juridiquement précaire.  
La loi la conforte désormais.

# Les bibliothèques départementales

## Art. 10

### Code du patrimoine

Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

- 1° De **renforcer la couverture territoriale en bibliothèques**, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- 2° De **favoriser la mise en réseau des bibliothèques** des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- 3° De **proposer des collections et des services** aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;
- 4° De contribuer à la **formation des agents et des collaborateurs occasionnels** des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- 5° D'**élaborer un schéma de développement** de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale.

D'abord la structuration territoriale

Ensuite les services

# La légitimation politique

Les rapports sur les horaires d'ouverture des bibliothèques :  
Des ouvertures vers les bibliothèques telles qu'elles ont évolué



**Sylvie Robert**  
**2015**



**Erik Orsenna et Noël Corbin**  
**2018**

# 1

## **D'où viennent les bibliothèques départementales ?**

1945...

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDONNANCES ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

## EXPOSE DES MOTIFS

L'entretien d'une bibliothèque publique dépasse les possibilités budgétaires de la plupart des petites communes, notamment de celles dont la population municipale est inférieure à 15.000 habitants. Il est nécessaire que l'Etat vienne en aide à ces communes.

Les expériences françaises et étrangères ont montré qu'à l'octroi de subventions ou à des dons de livres, il fallait préférer un dépôt temporaire et renouvelable de livres.

Ce ravitaillement doit être assuré dans chaque département par une bibliothèque centrale disposant d'un bibliobus.

nel. Quant au fonctionnement même de la bibliothèque centrale, il sera précisé par des instructions de la direction des bibliothèques de France.

1945...



Art. 1<sup>er</sup>. — Dans la limite des crédits inscrits au budget annuel du ministère de l'éducation nationale, le ministre désigne par arrêté les départements dans lesquels est créée une bibliothèque centrale de prêt.

Art. 2. — Le siège de la bibliothèque centrale de prêt est au chef-lieu du département ou dans une autre ville du département, désignée par le ministre.

Art. 3. — Le personnel des bibliothèques centrales de prêt comprend :

1<sup>o</sup> Un bibliothécaire directeur, un sous-bibliothécaire, un secrétaire dactylographe, fonctionnaires de l'Etat;

2<sup>o</sup> Un chauffeur auxiliaire.

3 mots lourds  
de sens

**Bibliothèque  
centrale  
de prêt**

Fait à Paris, le 2 novembre 1945.

C. DE GAULLE.

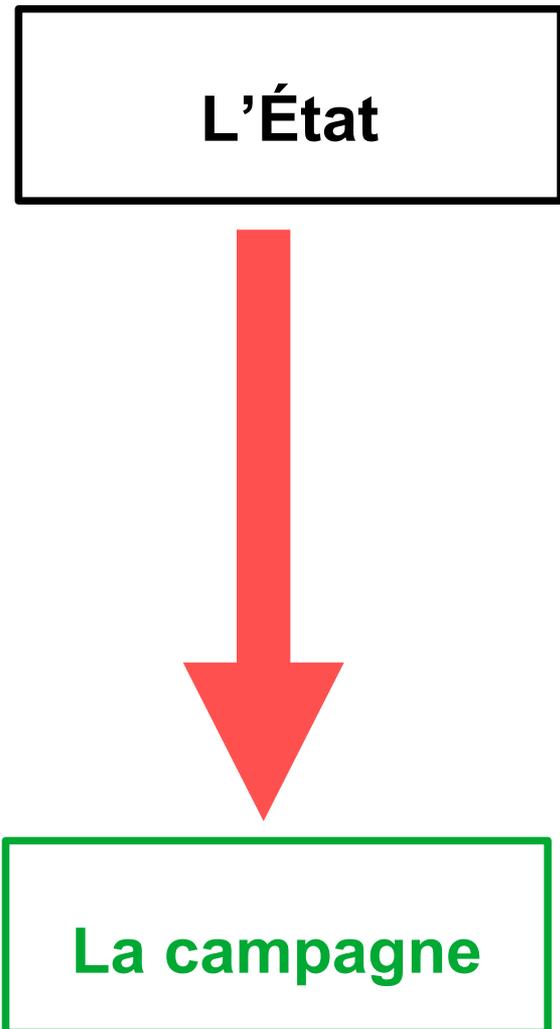
Par le Gouvernement provisoire de la  
République française :

Le ministre de l'éducation nationale,  
RENÉ CAPITANT.

Le ministre de l'intérieur,  
A. TIXIER.

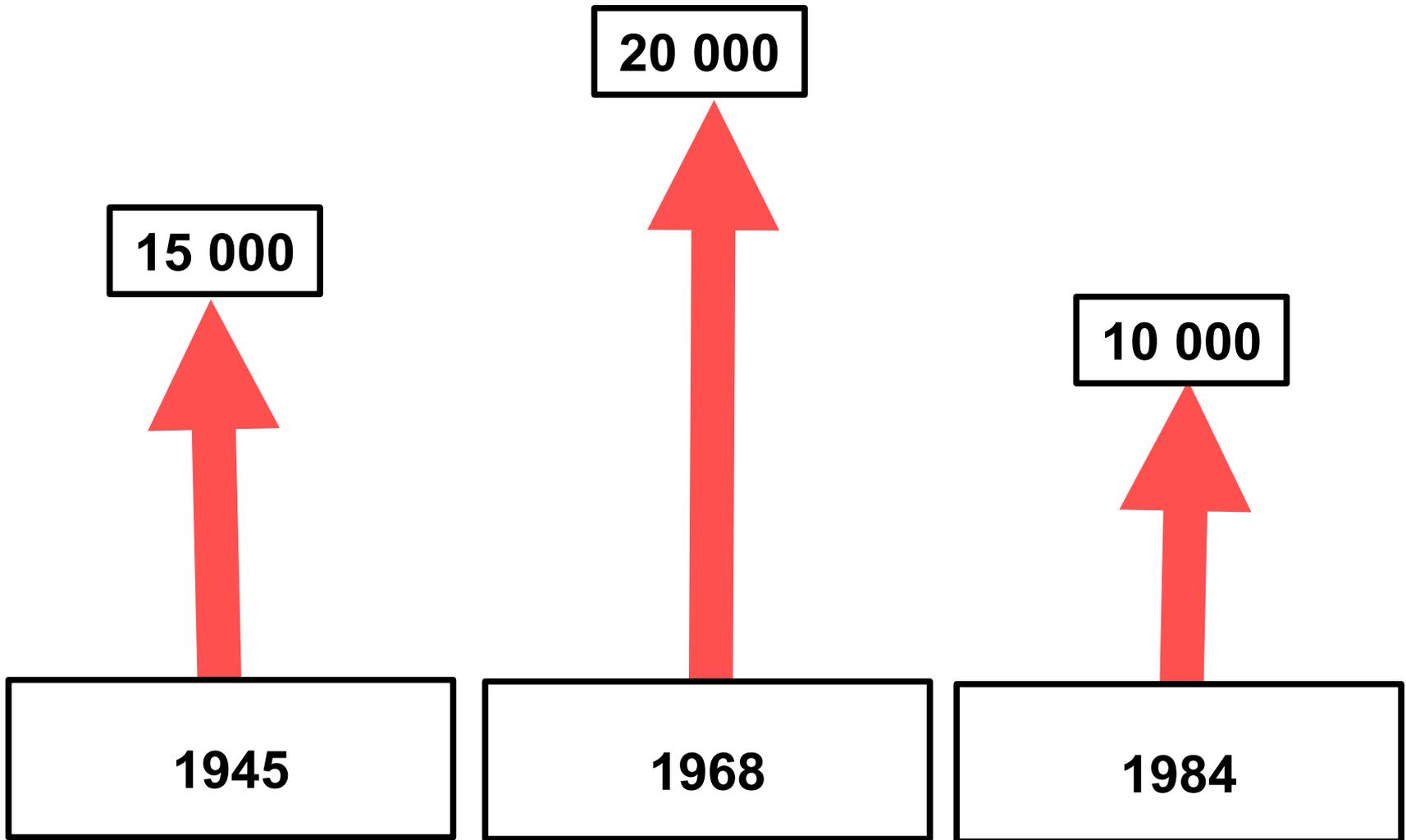
# L'héritage de 1945

**L'État**



**La campagne**

# Les aventures du plafond



# Les circulaires du DLL aux directeurs

**1952**

**Les écoles !**

**1968**

**Prêt direct public et dépôt. Animation.**

**Prêt direct scolaire au-delà du primaire.**

**Plafond 15 000->20 000 hab**

**1978**

**Dépôt accessible au public avec responsable dépositaire.**

**Désengagement de l'école. « Bibliothèques relais ».**

**1984**

**Non à la desserte scolaire.**

**BM/relais/dépôt. Plafond 10000 hab.**

**1<sup>er</sup> janvier 1986**

**Transfert aux départements : plus de circulaires !**

# 1981-1986 : la décentralisation !

**1983**  
**DDASS**



**1986**  
**BCP**



# Date de création des BCP

**1945**

**8**

**1946-1981**

**70**

**1982**

**18**

**1985-1999**

**3**

# Longtemps...

**... on a pu reconnaître en visitant une BDP sa date de création**

**d'après la circulaire précédant cette création :**

**Desserte scolaire**

**Prêt direct**

**...**

**Mais pour le plafond communal d'intervention**

**tout le monde ou presque a rallié les 10 000 hab**

# Longtemps...

**... on a pu reconnaître en visitant une BDP sa date de création**

**d'après la circulaire précédant cette création :**

**Desserte scolaire**

**Prêt direct**

**...**

**Mais pour le plafond communal d'intervention**

**tout le monde ou presque a rallié les 10 000 hab**

# Longtemps...

**... on a pu reconnaître en visitant une BDP sa date de création**

**d'après la circulaire précédant cette création :**

**Desserte scolaire**

**Prêt direct**

**...**

**Mais pour le plafond communal d'intervention**

**tout le monde ou presque a rallié les 10 000 hab**

**2**

**Le  
département**



# Deux cadres démocratiques ?

## La commune

Devient un cadre démocratique avec la loi communale de 1884 (élection au suffrage universel, maire élu par les conseillers municipaux)

## Le département

Même après Napoléon Ier, surtout échelle de déconcentration de l'État avec le personnage du Préfet  
Jusqu'aux loins de décentralisation des années 1980 le Préfet est l'exécutif du département

Après ces lois ils sont des collectivités territoriales de plein exercice avec un président élu par le conseil et une clause de compétence générale

## Loi NoTRE du 7 août 2015

Le département perd sa clause de compétence générale

# Plus de peur que de mal !

**8 avril 2014 !**

**Le 1<sup>er</sup> ministre annonce dans sa déclaration de politique générale « la suppression des conseils départementaux à l'horizon 2021 »**

**Loi NoTRE du 7 août 2015**

**Le département perd sa clause de compétence générale (mais survit)**

# Les compétences des départements après la loi NoTRE

**Les 22 et 29 mars 2015**

## Nouvelles élections départementales

### COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

**POLITIQUES PUBLIQUES OBLIGATOIRES**

-  L'action sanitaire et sociale
-  La sécurité incendie
-  L'enseignement
-  La culture
-  L'aménagement durable du territoire
-  La gestion des routes et des déplacements

**POLITIQUES PUBLIQUES VOLONTARISTES**

-  Aides en faveur des communes ou des associations
-  Soutien à l'emploi local

POUR PLUS D'INFORMATIONS: [OuiJeVote.fr](http://OuiJeVote.fr) #OuiJeVote

 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

@Place\_Beauvau   /ministere.interieur

# Les compétences des départements

## Action sociale

ASE, MDPH, APA, RSA

## Education

Collèges

## Aménagement du territoire

Équipement rural

Transports des élèves handicapés

Voirie départementale

## SDIS

## Culture et sports

BD, AD, schéma des enseignements artistiques

... (compétence partagée entre tous les niveaux de collectivités)

# Les départements ne sont pas...

## ... les chefs des communes et EPCI

### Article 72 de la Constitution

[...]

**Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon.**

[...]

**Dans les conditions prévues par la loi, ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences.**

[...]

**Aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre.**

# Qu'est-ce qui justifie l'action du département ?

## Le principe de subsidiarité

Exercer les fonctions qui sont plus efficaces à son échelle

« Partenaire de proximité, le conseil départemental est au service du territoire et de ses habitants. Il adapte ses dispositifs d'intervention aux besoins des collectivités partenaires et assure ainsi la solidarité territoriale. Chaque habitant doit pouvoir bénéficier des mêmes services et être accompagné. La solidarité humaine est donc l'autre compétence clé. »



INTERIEUR.GOUV.FR

## Les compétences du conseil départemental

# 3

# La recomposition territoriale

# Les territoires ce sont d'abord des gens

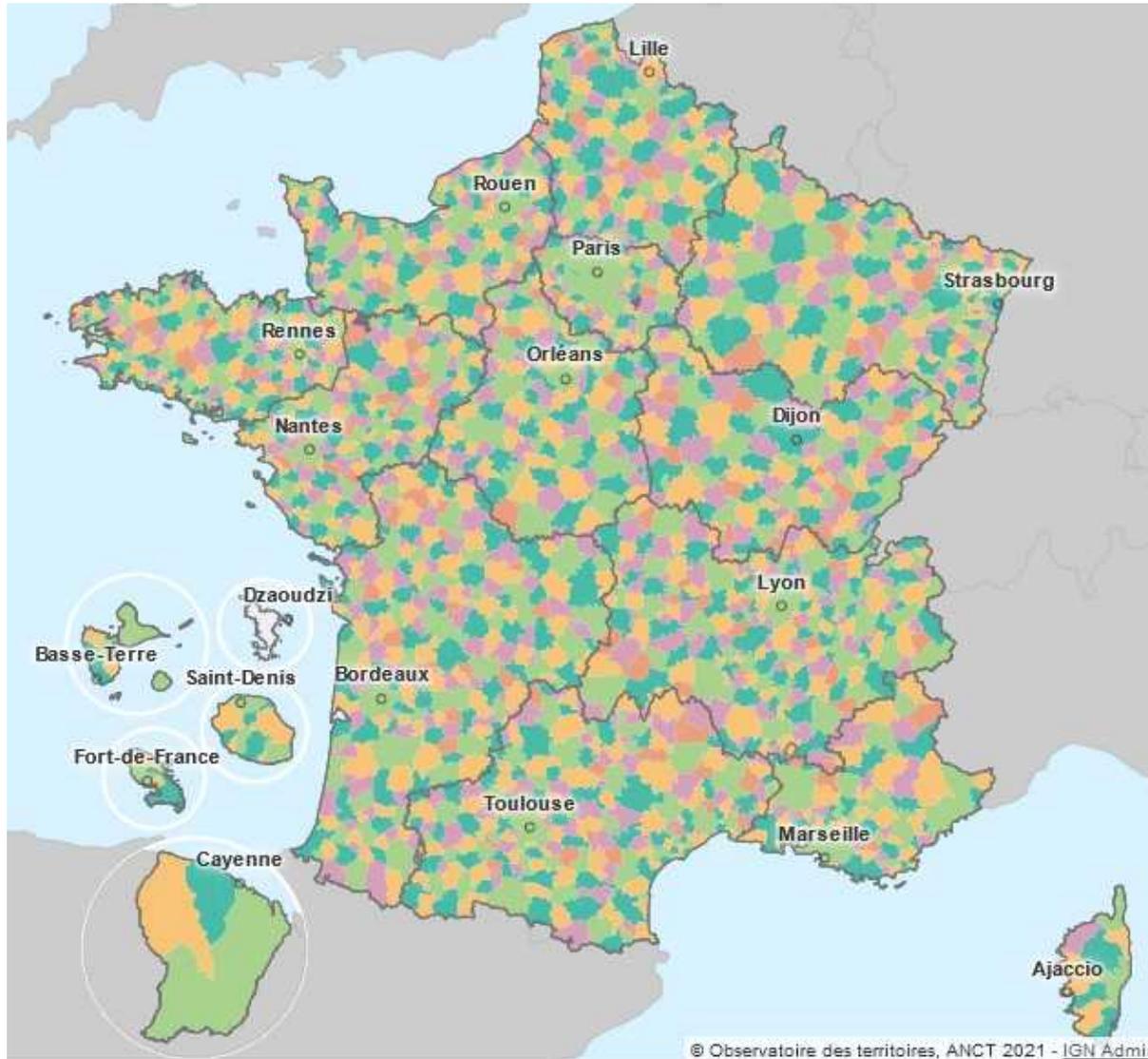
Tandis que les bibliothèques persistaient à être pensées, décidées, financées, gérées à l'échelle administrative qui étaient la leur, très majoritairement la commune,

les gens, eux, vivaient à portée de leurs mobilités quotidiennes ou du moins régulières, au sein de ce qu'on va appeler des bassins de vie, même si leur délimitation est propre à chacun, y compris au sein d'un même foyer.

Si la question territoriale va se poser en termes institutionnels, il est important de se placer d'abord sur le terrain des populations, qui utilisent les bibliothèques au rythme et à l'échelle de leur vie, entre proximité et attractivité.

Le maillage territorial des services de lecture publique s'analyse et s'évalue d'abord à cette aune.

# Les bassins de vie



# 1890 à nos jours

## 1890 : Les syndicats de communes

Gérer avec chaque fois un périmètre différent une question technique – SIVU et SIVOM

## 1965... : Les villes nouvelles

Première expérience d'un périmètre unique pour l'aménagement et le développement, sans suppression des communes

1992. La loi créant les communautés de communes et les communautés de villes

1999. La loi Chevènement du 12 juillet 1999

2010-2015 : Les lois de réforme territoriale... la loi NOTRe

Progressivement toutes les communes rejoignent un EPCI et les périmètres s'élargissent

# 1890 à nos jours

## 1890 : Les syndicats de communes

**Bibliothèques de SIVU, SIVOM ou syndicats mixtes**

## 1965... : Les villes nouvelles

**Toutes les options sont défrichées : transfert au SAN et mise en réseau, mise en réseau sans transfert, ni transfert ni réseau**

## 1992. La loi créant les communautés de communes et les communautés de villes

## 1999. La loi Chevènement du 12 juillet 1999

## 2010-2015 : Les lois de réforme territoriale

**De plus en plus d'EPCI sont concernés par la lecture publique  
Repérимétrages successifs, les derniers au 01/01/2017 avec la loi  
NoTRE**

# La compétence facultative « équipements culturels »

**dans le CGCT** (*Code général des collectivités territoriales*)

**Compétences facultatives**

**Communautés de communes, Article L 5214-16**

**Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**

**Communautés d'agglomération, article L 5216-5**

**Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**

**Ce qui revient exactement au même !.**

# La compétence facultative « équipements culturels »

## Peuvent être d'intérêt communautaire

- Des bibliothèques ou d'autres types d'équipement culturels  
Si ça concerne les bibliothèques :
- Une seule bibliothèque
- Plusieurs bibliothèques sur critère ou nommément désignées
- Toutes les bibliothèques

## L'équipement communautaire c'est quoi ?

Cochez une ou plusieurs cases :

- Bâtiment
- Collections, matériels
- Personnels

# « Prendre la compétence »

## Quand un EPCI « prend la compétence équipement culturel »

Cette compétence figure dans ses statuts. Elle dépend de la définition de l'intérêt communautaire.

Le conseil communautaire, à la majorité des 2/3, décide librement quels établissements sont d'intérêt communautaires

Cet acte administratif ne fait que changer le statut de bibliothèques ce qui ne dit rien sur la mise en réseau ou les services aux publics mais donne le pouvoir de faire

**L'EPCI peut à la place ou en complément définir une compétence additionnelle**

**Ex. : action culturelle, mise en réseau, coordination...**

# Une drôle de recette

Une recette,  
normalement, c'est :

- une liste d'ingrédients indispensable
- des opérations à effectuer dans l'ordre



# La lecture publique intercommunale, c'est l'inverse

## Des ingrédients

Transferts

Réseau informatique

Ressources humaines

Mutualisation

Services et animations

**On prend ceux qu'on veut**

**On fait tout d'un coup ou par étape**

et dans n'importe que ordre

Transférer bien avant de mutualiser, ou l'inverse

Mais si peut commencer par le projet c'est mieux !

**Il n'y a pas de modèle**

Adaptation au contexte local

Liberté de choix des acteurs

Une recette,  
normalement, c'est :

- une liste d'ingrédients indispensable
- des opérations à effectuer dans l'ordre



# **(Presque) Tout est possible**

**Réseau sans transfert**

**Transfert sans réseau**

**Catalogue partiellement commun**

**Coopération uniquement sur l'action culturelle**

**Projet politique initial ou après plusieurs années**

**Navette retour seulement**

**Navette aller seulement**

**Bibliothèques interco et municipales dans le même réseau informatique**

**Et à tout moment on peut franchir une étape**

**Le fonctionnement d'un réseau n'est pas figé une fois pour toute**

# Une nouvelle dimension de la lecture publique

## Dans toute la métropole

Mais il reste des zones blanches

Certaines régions sont plus avancées

## Un phénomène diversifié

Chaque réseau est un cas particulier

## Rien n'est jamais figé

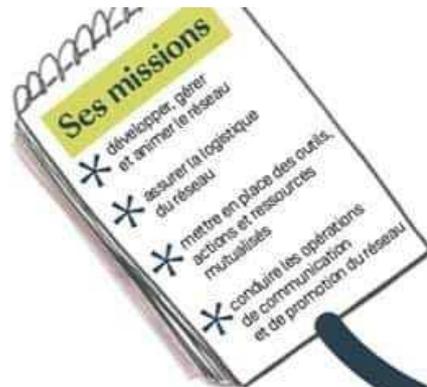
De nombreux réseaux évoluent avec le temps

## Coordinateur de réseau, un nouveau métier ?

Ce type de poste se multiplie

En milieu rural, il constitue souvent le 1<sup>er</sup> poste de salarié

# Un nouveau métier ?



## Son rôle

- \* Contribue à faire évoluer les services proposés à la population
- \* Dynamise et valorise l'activité des bibliothèques
- \* Mutualise les compétences et favorise les liens entre les membres du réseau

## Ses outils et techniques

- \* 
- \* @ + applications collaboratives
- \* Logiciel des bibliothèques (SIGB)
- \* Méthodologie de projets
- \* Outils de l'innovation collective
- \* Techniques d'animation de groupes/de réunions
- \* Techniques de communication et de création d'une culture commune

**Le coordinateur de réseau intercommunal de bibliothèques**

pivot  
moteur  
facilitateur  
fédérateur



## Travaille en lien avec



Pour aller plus loin

Réalisé dans le cadre de l'atelier "Le rôle du coordinateur" du groupe de travail

+ Mise en réseau des bibliothèques en Bretagne +

à partir d'une illustration de Jeanne Rosas, coordinatrice du réseau de Dinan Agglomération (04/05/2021).

## Le rôle du coordinateur

Écosystème, objectifs et méthodes d'un coordinateur de réseau de bibliothèques

Livre  
et  
lecture  
en  
Bretagne

## Les 2 jambes de la bibliothèque... ou du réseau !

<b>La jambe gauche : la bibliothèque invisible</b>	<b>La jambe droite : la bibliothèque visible</b>
<b>Le fonds se dérobe à son regard</b>	<b>L'utilisateur découvre devant ses yeux</b>
<b>L'utilisateur commande</b>	<b>L'utilisateur se sert directement</b>
<b>L'utilisateur sait ce qu'il veut</b>	<b>L'utilisateur vient fouiner</b>
<b>Répondre à la demande</b>	<b>Prescrire, promouvoir</b>
<b>La surprise ne sert à rien</b>	<b>La surprise comme épice</b>
<b>Permanence du stock</b>	<b>Renouvellement régulier</b>
<b>Stockage compact ou présence ailleurs</b>	<b>Présentation aérée, attrayante</b>
<b>La quantité peut être infinie</b>	<b>Trop de quantité nuit</b>

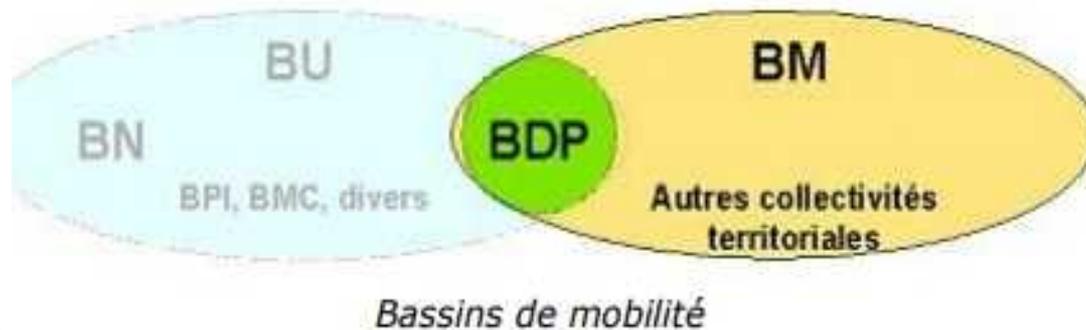
# 4

## **Les mutations des bibliothèques départementales**

# Préliminaire, 1 : les personnels

## Les « BMsation » des BDP

Un changement progressif et radical dans l'origine des personnels



## Des effets contrastés

Positif : porteur de visions de la lecture publique

Nuancé : le risque d'un « entre soi » bibliothécaire

# Préliminaire, 2 : la lecture publique

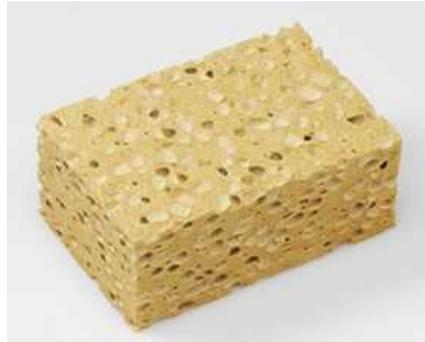
## Depuis 1986 la vision a changé

La notion de « 3<sup>e</sup> lieu » en est un des symptômes

La loi Robert consacre ces changements et permet qu'ils se poursuivent

## Un autre rapport aux publics

« Conquête » ?  
ou porosité



De la notion d'adhérent à celle  
de service public  
au service des populations



# **Non au taux d'inscrits !**

**L'indépassable 17 %**

**Ce n'est que le nombre de morceau de plastique  
divisé par la population communale**

**Oui au nombre d'entrées**

**Seule donnée comparable aux autres équipement  
culturels, sportifs, de loisirs...**

# La diversification

## des publics et partenaires

Petite enfance, collégiens, personnes âgées,  
personnes handicapées...

## des activités

Baisse tendancielle du prêt aux bibliothèques

Consolidation de la mission de formation

Actions culturelles y compris hors bibliothèque

Conseil aux bibliothèques → aux collectivités

## du rapport à l'institution départementale

Meilleure insertion dans ses politiques diverses

# La diversification

## des publics et partenaires

Petite enfance, collégiens, personnes âgées,  
personnes handicapées...

## des activités

Baisse tendancielle du prêt aux bibliothèques

Consolidation de la mission de formation

Actions culturelles y compris hors bibliothèque

**Ingénierie territoriale**

## du rapport à l'institution départementale

Meilleure insertion dans ses politiques diverses

# La reconfiguration de la « desserte »

## Elle demeure

Parce que l'emprunt de documents est toujours le premier service attendu par le public

## Elle baisse

Car le prêt baisse et il y a d'avantage de bibliothèques autosuffisantes

## Elle change de rythme



# **Si la « desserte » n'est qu'un service parmi d'autres...**

**... alors elle ne définit pas le « réseau départemental »**

**La BD prête à qui en a besoin c'est tout  
en fonction de ses besoins**

**La BD propose une palette de service**

**à disposition de l'ensemble des collectivités et autres  
partenaires**

**Le département est chargé par la loi d'une mission  
globale sur la lecture publique**

**couverture territoriale, mise en réseau...**

# Quelques exemples

Médiathèque départementale  
de Seine-et-Marne



JEUNESSE

## LA RÉSIDENCE DE CRÉATION AU COLLÈGE



Dispositif pour découvrir, comprendre et expérimenter la démarche de création.

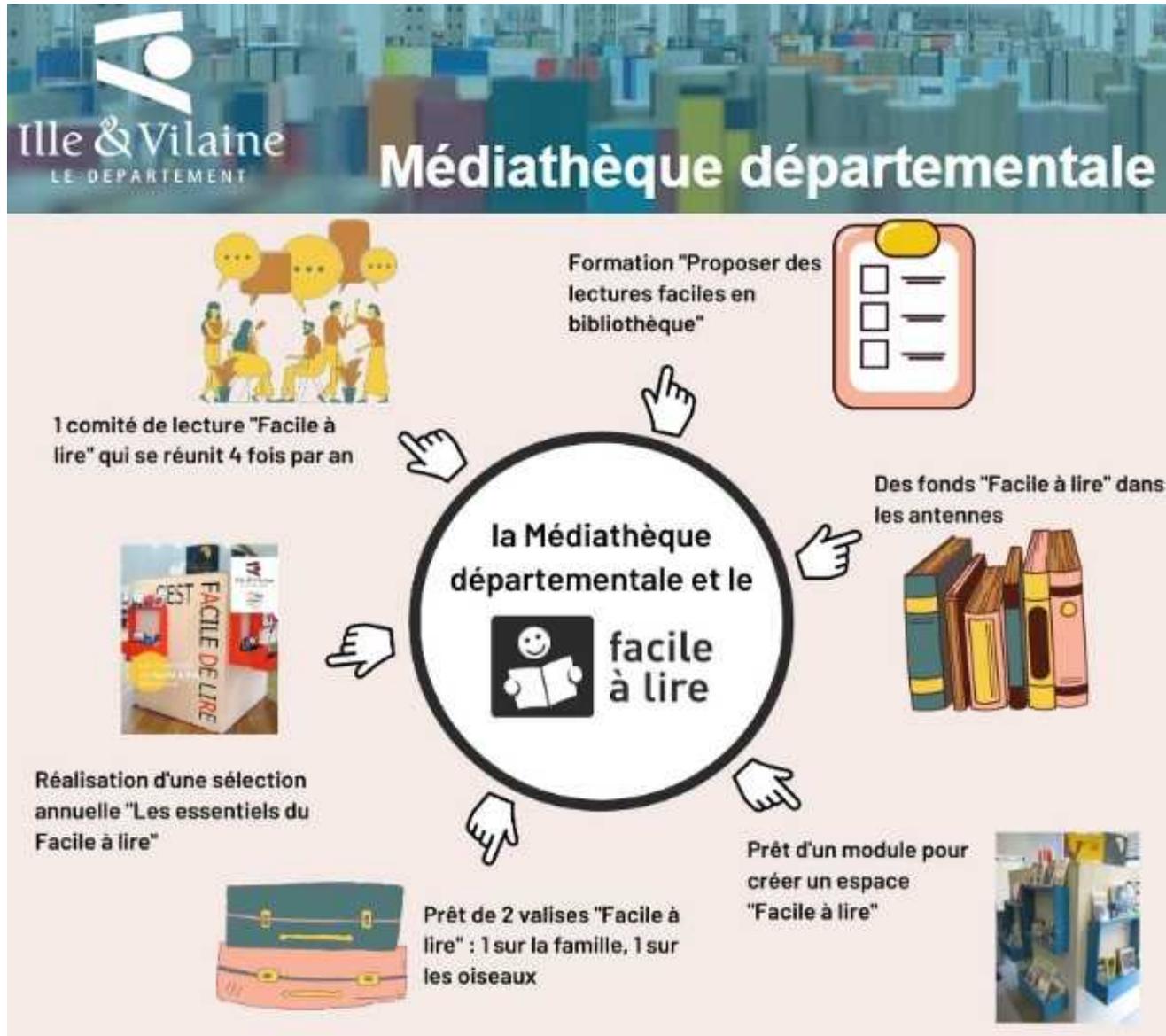
Elle concerne deux collèges par an.

Cette résidence s'adresse aux plasticiens, musiciens, chercheurs, metteurs en scène, danseurs, réalisateurs, etc...

Le cadre d'une résidence de création est d'offrir à un créateur du temps de création : 70% du temps de sa résidence seront donc consacrés à son projet et 30% en actions culturelles avec les élèves en lien avec sa démarche de création.

La Médiathèque départementale accompagne le collège dans le montage de projet, le choix du créateur, le financement et le suivi de la résidence.

# Quelques exemples



# Quelques exemples



mediatheque.morbihan.fr

## Publics Dys

### Les ressources de la MDM

---

Dys



Les bibliothèques font face à une demande grandissante de livres adaptés aux difficultés des lecteurs dyslexiques.

Pour les aider à répondre à cette demande et à développer leur offre documentaire, la Médiathèque départementale du Morbihan propose **des collections adaptées via des tablettes équipées de l'offre BibliOdyssee et une malle « Dyslexie – Lire Autrement »**.

Lire la suite : Les troubles DYS

# Quelques exemples



mediatheque.morbihan.fr

## Publics Dys

### Les ressources de la MDM

---

Dys



Les bibliothèques font face à une demande grandissante de livres adaptés aux difficultés des lecteurs dyslexiques.

Pour les aider à répondre à cette demande et à développer leur offre documentaire, la Médiathèque départementale du Morbihan propose **des collections adaptées via des tablettes équipées de l'offre BibliOdyssee et une malle « Dyslexie – Lire Autrement »**.

Lire la suite : Les troubles DYS

# Quelques exemples



## HANDICAPS EN BIBLIOTHEQUE

*LE GUIDE A DESTINATION DES BIBLIOTHEQUES*

---



# Quelques exemples



## catalogue des formations



### Éducation Artistique et Culturelle (EAC) : enjeux et place des bib



# Quelques exemples



## Les services

5. **Un support logiciel** avec l'accès à un catalogue partagé commun mutualisation d'un outil informatique de gestion de bibliothèque commun à plus de 50 bibliothèques/médiathèques des Ardennes :
- des bibliothécaires spécialisés qui assure la maintenance et la formation au logiciel, et qui accompagne l'informatisation des bibliothèques/médiathèques ainsi que la mise en réseau intercommunal.

# Un rapport de l'inspection générale

Rapport - n° 2013- 007 ► novembre 2013

Inspection générale des bibliothèques

## Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement

*Jean-Luc Gautier-Gentès*  
*Inspecteur général des bibliothèques*  
*avec le concours de :*  
*Dominique Arot,*  
*Joëlle Claud et Thierry Grognet*  
*Inspecteurs généraux des bibliothèques*

# La conclusion du rapport

Les BDP ont quatre raisons d'être, intimement liées les unes aux autres :

- faire émerger des bibliothèques municipales ou intercommunales efficaces ;
- apporter un appui aux communes et EPCI et à leurs bibliothèques ;
- constituer et animer, pour le profit de chacune de ses composantes, un réseau départemental ;
- mettre leur expertise au service des politiques départementales.

Il n'est aucune de ces raisons d'être qui ne conserve toute sa validité. Seuls sont appelés à évoluer les *proportions*, les *périmètres* et les *types d'appui*.

Les proportions : le prêt de documents a décliné, décroîtra au profit de la prestation d'autres services.

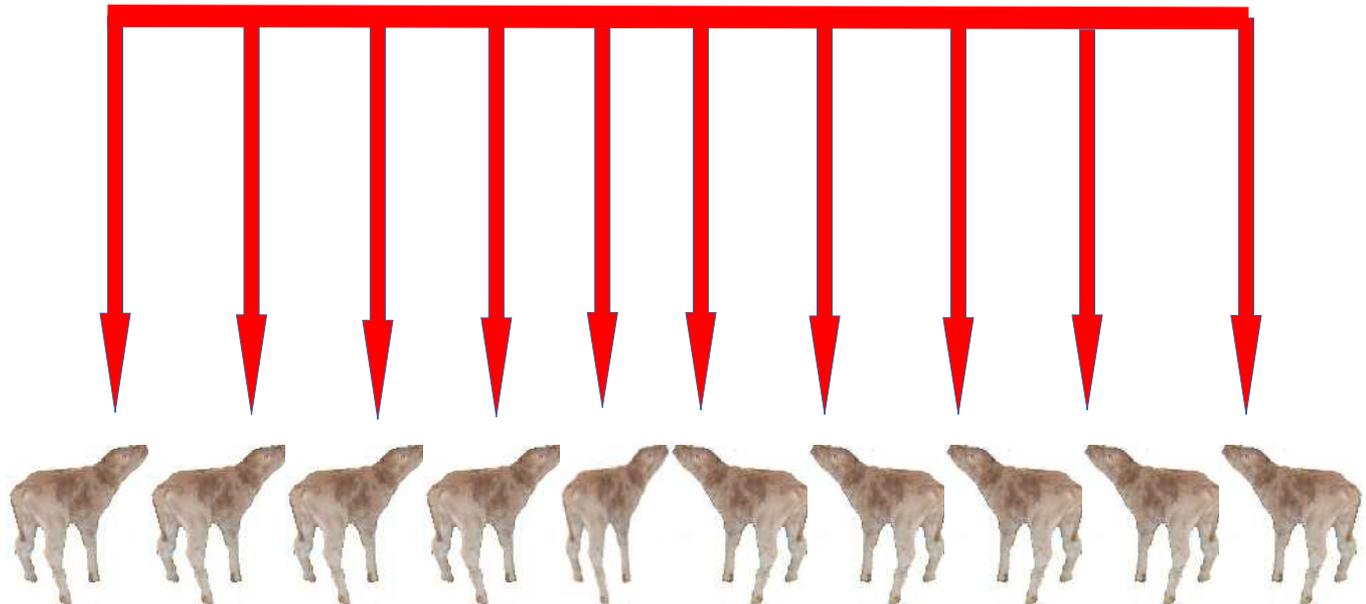
Les périmètres : à la notion de réseau de la BDP, doit être substituée celle de réseau départemental, toutes les bibliothèques du département ayant vocation à y prendre part, d'une manière ou d'une autre.

Les types d'appui : celui-ci doit être adapté aux besoins de chaque territoire, commune, EPCI, « pays » ou canton, de chaque équipement ; s'agissant de l'apport en documents, toute sa place doit désormais être faite aux ressources numériques ; le champ de l'expertise des BDP doit s'élargir, et dans certains domaines, son niveau doit s'élever.

Au-delà des bibliothèques, du livre et de la lecture, les BDP, du fait qu'elles œuvrent depuis l'origine au plus près des territoires et aussi en raison de la *plasticité* des bibliothèques, sont à même d'aider à la conception, au déploiement et à la promotion des autres politiques des départements : aménagement du territoire, notamment sous le rapport du numérique, solidarité, tourisme, etc.

# Le repositionnement territorial

Un héritage de l'État : servir chaque point en le rendant dépendant et isolé des voisins



# **Le repositionnement territorial**

**Substituer à la logique centre>périphérie  
une approche par territoire**

**Multiplication des référents territoriaux**

**Une mission confirmée**

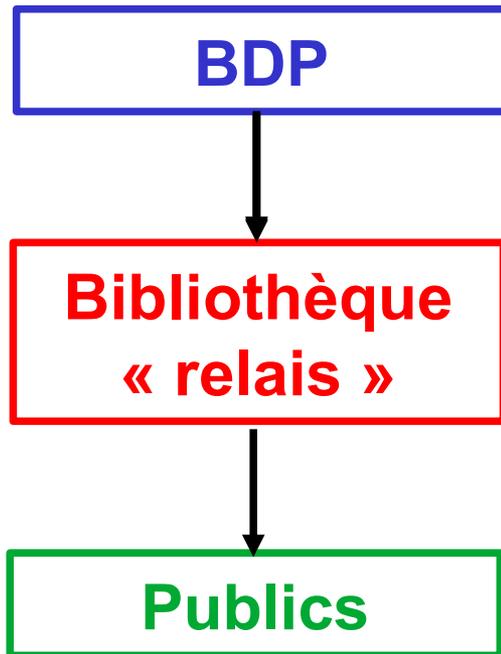
**Accompagner la constitution de réseaux en  
respectant leur diversité**

**Un parallélisme qui se développe**

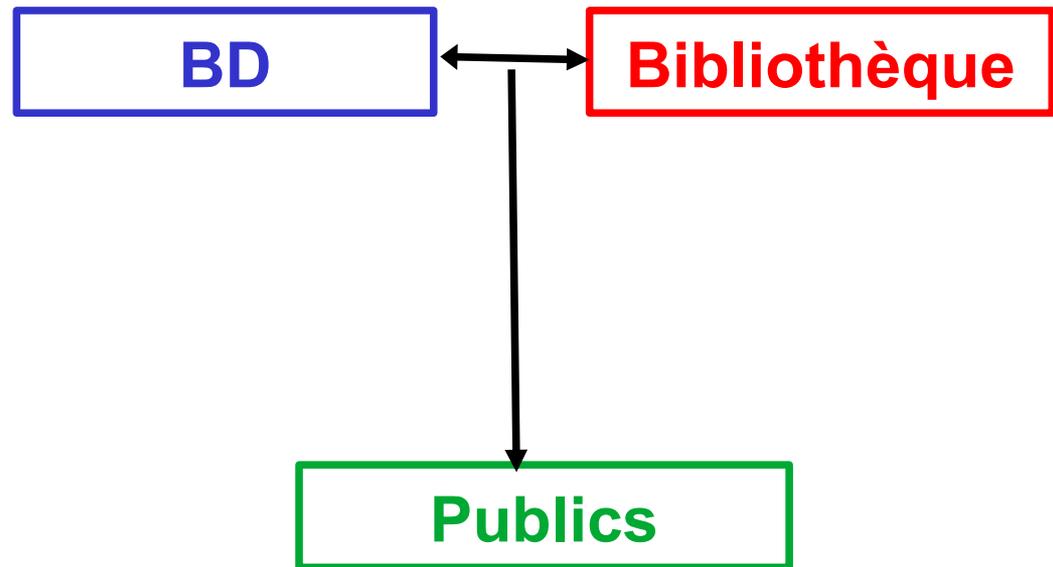
**Référent territorial de BD / Coordinateur  
intercommunal**

# Un changement de posture

## Subordination

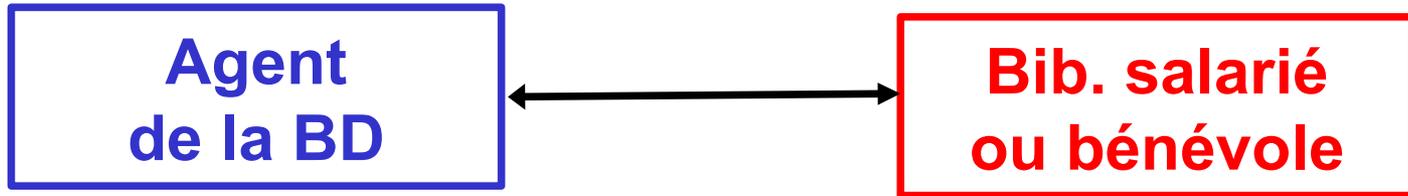


## Partenariat

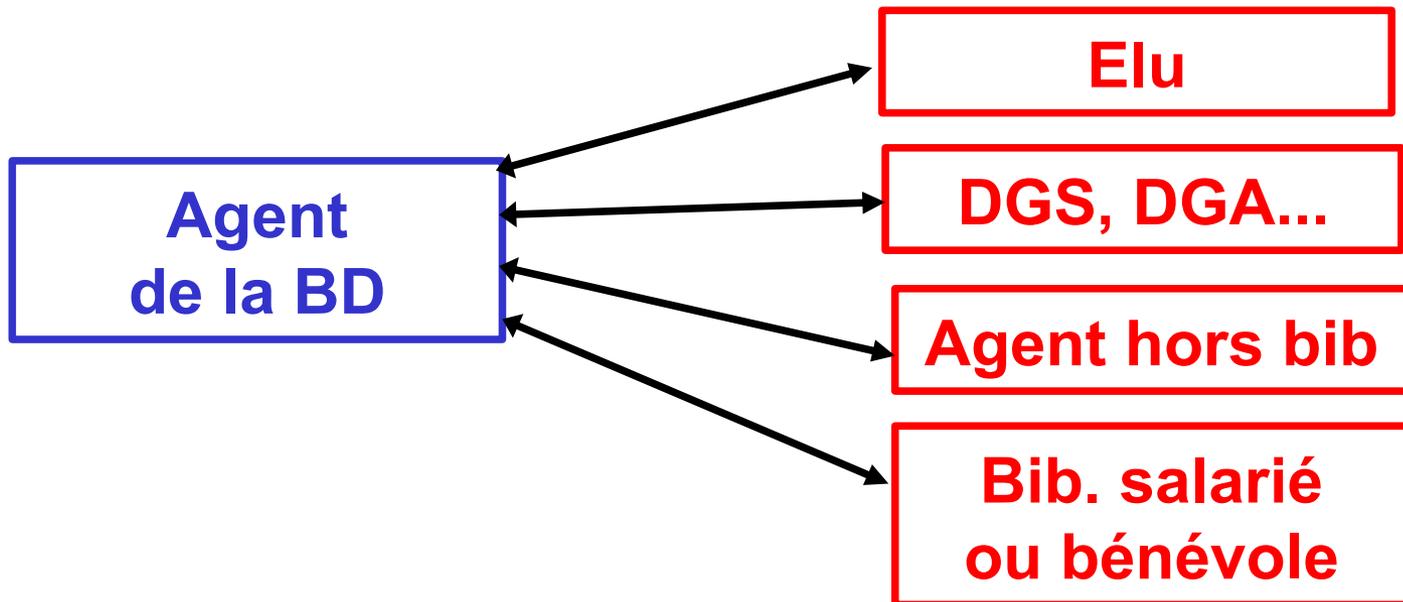


# Un changement de posture

## Entre bibliothécaires



## Représentant du Département



# Quelles compétences requises ?

## RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COMPÉTENCES DES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES 2022



# Quelles compétences requises ?



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES  
COMPÉTENCES DES BIBLIOTHÈQUES  
TERRITORIALES 2022**

## Deux mentions des BD

### **RELATION AU TERRITOIRE**

- En bibliothèque départementale, accompagner le développement de la lecture publique en lien avec l'aménagement du territoire et notamment des réseaux intercommunaux en s'appuyant sur une bonne maîtrise des enjeux locaux.

### **FORMATIONS DU PUBLIC ET DES PARTENAIRES**

- Dans le cadre de la coordination de réseaux de bibliothèques ou de bibliothèques départementales, disposer de compétences affirmées pour élaborer plans de développement des compétences des professionnels et bénévoles et catalogues de formation.

**Sinon voir les autres  
compétences « bibliothèques »**

# Quelles compétences requises ?

Et à part les compétences « bibliothèques » ?



- Aide à la décision et assistance
- Conception et conduite de projet
- Étude et veille
- Organisation et encadrement
- Gestion administrative, juridique, commande publique
- Gestion budgétaire et financière
- Gestion des ressources humaines

Le référentiel des activités transverses ▼

# Quelles compétences requises ?

## Voyons aussi ailleurs



## Agent de développement local - Fiche métier

Agent territorial, l'agent de développement local favorise l'émergence et l'accompagnement des projets locaux de développement des territoires.

### Compétences et savoirs de l'agent de développement local

- Réaliser des diagnostics partagés entre acteurs institutionnels
- Recenser besoins et attentes des acteurs locaux
- Alerter sur les risques juridiques
- Proposer des modalités de mise en œuvre des projets locaux
- Conseiller les porteurs de projets
- Manager des projets
- Elaborer des cahiers des charges et évaluer les résultats
- Identifier et mobiliser des partenaires stratégiques
- Rédiger des conventions de partenariats

### Savoir-être de l'agent de développement local

- Aptitude à la conduite de projets
- Autonomie
- Qualités relationnelles et de négociation

# Conclusion

# Conclusion

## Depuis 1945

Les BD et leurs ancêtres ont exercé des missions qui ne pouvaient l'être qu'à l'échelle départementale

## Depuis 1986

Elles agissent dans le cadre de chaque politique départementale

## Depuis décembre 2021

Elles disposent d'une feuille de route légale prenant acte de leur évolution depuis 10, 20 ou 30 ans

## A chaque département, à chaque BD

de trouver son chemin, éclairés par celui des autres

**Merci  
de votre attention**